

Procès verbal d'assemblée générale

Assemblée générale du 30 juillet 2007

Le **30 juillet 2007 à 09:00**, les membres du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, Résidence PORT SAINT ANGE 3 à LE BARCARES se sont réunis en assemblée générale à Le Barcarès, Salle Cocteau-Marais, sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

L'assemblée générale désigne provisoirement les membres du bureau :

- Président de séance : Mr BERTIN Robert
- Assesseurs : Mr HUET Jean Claude
- Secrétaire de séance : Mr CASTEL Etienne

Le président de séance constate, d'après la feuille de présence tenue à l'entrée de la salle de réunion et certifiée exacte par les membres du bureau que :

Récapitulatif des présents et représentés

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Liste des absents et des non représentés : ABO - SCI JR SITEK (20), BAKER Elisabeth (420), BASQUIN René (505), BERTHEMY Jeanine (782), BIENFAIT André (6), BLANC Anne Marie (522), BONATO Valentin (638), BOULANGER Jacqueline (533), BRAULT Thérèse (395), BRONITZKY ou Melle HELLE (764), BRUYANT-LANGER Stephen (1600), CASELLAS Serge (20), CHRISTIN Gérald (20), CLEVENOT René (20), CORNELY Gunther (613), CRAEYNEST Christina (525), CROISIER Pierre (20), DARNAUD Jean (392), DOLL-MAQUER (20), DROUIN Jean François (520), DUPONT Louis (616), DUPUIS Charly (440), FILIPPINI Marie Rose (472), GANIVET Christophe (690), GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870), GERON Marino (940), HARSTER Etienne (522), JAKUBOWICZ Alice (616), JEAN Philippe (493), LAGUERRE Cécile (501), LALERE Chantal (612), LANNEREY Edmond (550), LARSEN Dan Schou (906), LAVENU André (606), LES SABLONS (SCI) (596), LOMBARD Claude (513), LORANG Marie Paule (602), MALAISE-ROCA Marie Thérèse (400), MALESCOT Georges (515), MERY Jacqueline (690), MOULINS Renée (616), NANNIS Shereen (536), PALADINO Michel (472), PIERSON Didier (447), POUGEUX Solange (415), PRADAYROL Lucien (725), PUGH Alan-John (389), QUINTANA Henri (388), RACLET Maurice (6), RADAELLI Béatrice (385), RATINAUD Christiane (509), REINALDOS Danielle (375), RIERA Yves (530), ROBUSTO (SCI) (305), ROBYN Roger (632), RODRIGUEZ Serge (730), ROLDAN Gaétan (20), ROUVIERE Gérard (512), SALVAT Jean Jacques (521), SANTOS Jean Pierre (459), SAUCE Jean (20), SEIGNIER Daniel (584), SHUTTLEWORTH Bernard (516), TAMBOURIN Rachel (550), TER BORG IETJE (646), TESSEYRE Suzanne (602), VAN HERP HUYSE (525), VANETTI Marco (522), WASTIAUX PLACE Marie-Claude (632)

Ensuite de quoi le Président de séance a proposé d'élire définitivement les membres du bureau, de commencer les débats et de voter les résolutions.

Résolution N° 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, désigne Monsieur BERTIN Robert en qualité de Président de séance.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 2 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, désigne Monsieur CASTEL Etienne en qualité de Secrétaire de séance.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 3 : ELECTION D'UN SCRUTATEUR

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, désigne Monsieur HUET Jean Claude en qualité de Scrutateur.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 4 : APPROBATION DES COMPTES 2006 / 2007

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, donne acte au syndic de la bonne reddition des comptes de l'exercice clos le 31/05/2007 adressés avec la convocation à la présente assemblée et approuve sans réserve lesdits comptes dans leur forme, contenu et imputation.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Résolution N° 5 : VOTE DU QUITUS AU SYNDIC

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, donne quitus à la société SRTI EuroSyndic pour sa gestion durant l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Résolution N° 6 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SYNDIC ET FIXATION DE LA DURÉE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, - renouvelle le mandat de syndic de la Sarl SRTI Eurosyndic, dont le siège est au Barcarès, 66420, Boulevard du Port, à compter du 1er Octobre 2007.

- le mandat du syndic se terminera le 30 Septembre 2008

La mission, les honoraires et les conditions générales d'intervention du syndic sont celles figurant au projet de contrat joint aux convocations.

L'assemblée générale désigne le président de séance pour signer le contrat de syndic au nom du syndicat.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	79	2	0
Tantièmes	49956	1478	0

la résolution est **ACCEPTÉE**

Ont voté contre : CHAFFORT Gérard (530 / 85488) ROY Georges (948 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: TOUS LES AUTRES COPROPRIÉTAIRES

Se sont opposés à la décision: CHAFFORT Gérard (530 / 85488) ROY Georges (948 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 7 : REPONSE A LA QUESTION DE Mr ROY

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, suite à la demande de Monsieur ROY, décide que pendant la période du 15 Septembre au 15 Juin, les travaux de ménage des bâtiments seront faits à la fréquence suivante :

- Nettoyage des halls d'entrées des 7 bâtiments : une fois par semaine

- Nettoyage des escaliers et couloirs des 7 bâtiments : une fois par mois

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	75	4	2
Tantièmes	47987	2363	1084

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : CHAFFORT Gérard (530 / 85488) LARDIE Jeanine (388 / 85488) MARTY Bernard (497 / 85488) ROY Georges (948 / 85488)

Se sont abstenus : CHABERT Jacques (562 / 85488) FARENQ Jeanine (522 / 85488)

Ont voté pour: TOUS LES AUTRES COPROPRIETAIRES

Se sont opposés à la décision: CHAFFORT Gérard (530 / 85488) LARDIE Jeanine (388 / 85488) MARTY Bernard (497 / 85488) ROY Georges (948 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Il est demandé au syndic de vérifier la cadence des travaux de ménage effectués par le gardien et de lui faire état des décisions.

Résolution N° 8 : ACTUALISATION DU BUDGET ORDINAIRE 2007/2008

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, décide sur proposition du syndic d'actualiser le budget ordinaire 2007 / 2008 déjà voté, sans augmentation de la somme globale, tel que cela lui est proposé dans la convocation, et sans modification des appels de fonds.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE**Résolution N° 9 : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2008/2009**

- L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,
- approuve le budget prévisionnel 2008 / 2009 joint à la convocation de la présente assemblée et d'un montant de 149.010 € pour les charges courantes.
 - décide que le budget prévisionnel sera exigible en quatre provisions de 25% chacune appelées les 1er Juin, 1er Septembre, 1er Décembre et 1er Mars de l'exercice,
 - dit que ce budget pourra être actualisé si nécessaire lors de l'assemblée générale de 2008.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Résolution N° 10 : SOLDE ET CLOTURE D'ANCIENS COMPTES

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, décide d'affecter les soldes des comptes suivants : 370000 débiteur de 399,93 € - 467000 créditeur de 982,01 € - 468750 créditeur de 3.579,18 € - 470300 créditeur de 99,89 € - 470400 débiteur de 157,41 €, pour un solde total de 4.102,74 €, au compte avances pour travaux numéro 103.200.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Résolution N° 11 : AUTORISATION AU SYNDIC D'AGIR EN JUSTICE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, sise au Barcarès (66420), cadastrée section AP 208, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,

décide d'engager une procédure en vue du recouvrement des sommes dues au syndicat des copropriétaires, par

- Consorts DARNAUD, propriétaires des lots n° 260, 231 et 294

- Mme RATINAUD Christiane propriétaire des lots n° 114 et 166

- Mme TESSEYRE Suzanne, propriétaire des lots n° 272 et 296

- de mandater le syndic en exercice à constituer tel avocat de son choix pour y parvenir

- d'autoriser de poursuivre la procédure jusqu'à la saisie immobilière si besoin,

- de faire vendre les biens immobiliers de toute nature des copropriétaires débiteurs

- de mandater le syndic pour procéder à l'appel de fonds nécessaire au paiement du prix et de tous les frais dans le cas où le syndicat serait adjudicataire,

- de mandater le conseil syndical pour fixer le prix auquel le bien sera remis en vente,

- de mandater le syndic pour rechercher un acquéreur en priorité parmi les copropriétaires pendant deux mois, et au plus offrant le cas échéant,

- à défaut, le syndic est mandaté pour parvenir à vendre par tous autres moyens habituels, les frais étant dans ce cas à la charge de l'acquéreur.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Résolution N° 12 : REFECTION PEINTURES BATIMENT G 9

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de réfection des peintures intérieures du bâtiment entre Novembre 2007 et Février 2008,

- décide de voter pour ces travaux un budget maximum TTC de euros et de mandater le conseil syndical pour obtenir d'autres devis et choisir l'entreprise.

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigible les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	20	18	38
Tantièmes	3118	3200	6318

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	20	0
Tantièmes	0	3118	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : ANGOT Marcel (301 / 6318) ATHIEL René (139 / 6318) BEC Raymond (6 / 6318) CHAFFORT Gérard (178 / 6318) CHAUMONT Alain (129 / 6318) COURTHALIAIC René (6 / 6318) GUY Roger (132 / 6318) HOSCHEID J.F. (191 / 6318) LARDIE Jeanine (130 / 6318) LATROYES Pascal (134 / 6318) LAURENT Odette (143 / 6318) MONSEREZ Walter (6 / 6318) NADIM Bernard (20 / 6318) PROTAT Gérard (310 / 6318) RABUT René (20 / 6318) ROUILLE Andrée (314 / 6318) ROY Georges (325 / 6318) TORTORINI Jean (129 / 6318) VIAROUGE Denise (6 / 6318) WAGNER Carlo (499 / 6318)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 13 : REFECTION PEINTURES BATIMENT G 10

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de réfection des peintures intérieures du bâtiment entre Novembre 2007 et Février 2008,

- décide de voter pour ces travaux un budget maximum TTC de euros et de mandater le conseil syndical pour obtenir d'autres devis et choisir l'entreprise.

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigible les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	7	10	17
Tantièmes	1592	2090	3682

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	7	0
Tantièmes	0	1592	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : BEC Raymond (190 / 3682) FAESSER Jean Claude (201 / 3682) HUET Jean Claude (184 / 3682) JACQUES Guy (210 / 3682) LES ROUQUETTES (SCI) (331 / 3682) PERROY Bernard (243 / 3682) RICHE Henri (233 / 3682)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 14 : REFECTION PEINTURES BATIMENT G 11

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de réfection des peintures intérieures du bâtiment entre Novembre 2007 et Février 2008,

- décide de voter pour ces travaux un budget maximum TTC de euros et de mandater le conseil syndical pour obtenir d'autres devis et choisir l'entreprise.

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigible les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	16	10	26
Tantièmes	2304	1175	3479

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	16	0
Tantièmes	0	2304	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : BOUCHARD Daniel (216 / 3479) CALMET Gilbert (250 / 3479) CHENAL Claude (7 / 3479) CURTY Jean Philippe (214 / 3479) DUQUET Blandine (216 / 3479) FERRY Jean Pierre (265 / 3479) FOUQUEAU Jack (207 / 3479) GRESSER Liliane (262 / 3479) GRIPOIX Claude (207 / 3479) LOUX Robert (221 / 3479) MAUGRET Yves (204 / 3479) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (7 / 3479) RABIT Georgette (7 / 3479) RABUT René (7 / 3479) TOUPET Jacques (7 / 3479) WAGNER Carlo (7 / 3479)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 15 : REFECTION PEINTURES BATIMENT G 12

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de réfection des peintures intérieures du bâtiment entre Novembre 2007 et Février 2008,

- décide de voter pour ces travaux un budget maximum TTC de euros et de mandater le conseil syndical pour obtenir d'autres devis et choisir l'entreprise.

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigible les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	19	9	28
Tantièmes	1934	869	2803

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	19	0
Tantièmes	0	1934	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : BONNEFOI Mauricette (200 / 2803) CALMET Gilbert (7 / 2803) COUDRAY Georges (260 / 2803) DAUMAIL JEAN CLAUDE (262 / 2803) GRESSER Liliane (7 / 2803) GUNZEL Udo (265 / 2803) HUET Jean Claude (7 / 2803) JOFFE Michèle (7 / 2803) LAPAUW Frans (7 / 2803) LOSCHETTER Guy (7 / 2803) MARTY Bernard (7 / 2803) MAUGRET Yves (7 / 2803) MEYER Jean Claude (209 / 2803) MONSEREZ

Walter (7 / 2803) SEGUIN Olivier (7 / 2803) SPEITEL Marlène (204 / 2803) TAURINYA Rémy (257 / 2803)
THEVES Honoré (7 / 2803) TSCHAMBER Claude (200 / 2803)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 16 : REFECTION PEINTURES BATIMENT G 13

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de réfection des peintures intérieures du bâtiment entre Novembre 2007 et Février 2008,

- décide de voter pour ces travaux un budget maximum TTC de euros et de mandater le conseil syndical pour obtenir d'autres devis et choisir l'entreprise.

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigible les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	10	7	17
Tantièmes	2559	1159	3718

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	10	0
Tantièmes	0	2559	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : GARCIA Henri (260 / 3718) LAPAUW Frans (199 / 3718) LOSCHETTER Guy (260 / 3718) MASSOUTIER Jacky (277 / 3718) PANDELE - LE ROY Mireille (250 / 3718) POUPAUX Patrice (204 / 3718) RAMOS André (262 / 3718) ROIS DE MAJORQUE (SCI) (327 / 3718) THEVES Honoré (265 / 3718) WAGNER J.J. (255 / 3718)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 17 : REFECTION PEINTURES BATIMENT G 14

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de réfection des peintures intérieures du bâtiment entre Novembre 2007 et Février 2008,

- décide de voter pour ces travaux un budget maximum TTC de euros et de mandater le conseil syndical pour obtenir d'autres devis et choisir l'entreprise.

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigible les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	15	14	29
Tantièmes	2831	2627	5458

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	15	0
Tantièmes	0	2831	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : BERTIN Robert (188 / 5458) BERTIN Robert (191 / 5458) CHENAL Claude (191 / 5458) CHENAL Eric (185 / 5458) COURTHALIAC René (188 / 5458) DESBOUVRIES Jacques (182 / 5458) FIERET Bernard (185 / 5458) JOFFE Michèle (196 / 5458) LEBEL Roger (192 / 5458) LEFEBVRE DISNEUR Denise (188 / 5458) MARTY Bernard (182 / 5458) MERRA VANOLI Nicole (182 / 5458) PIERRU Jacques (196 / 5458) SENELLE Georges (185 / 5458) VIAROUGE Denise (200 / 5458)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 18 : REFECTION PEINTURES BATIMENT G 15

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de réfection des peintures intérieures du bâtiment entre Novembre 2007 et Février 2008,

- décide de voter pour ces travaux un budget maximum TTC de euros et de mandater le conseil syndical pour obtenir d'autres devis et choisir l'entreprise.

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigible les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	16	3	19
Tantièmes	3793	749	4542

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	16	0
Tantièmes	0	3793	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : BINTNER Alfred (210 / 4542) BLANCHARD Jean (205 / 4542) CHABERT Jacques (197 / 4542) CORTES Gilbert (202 / 4542) FARENQ Jeanine (199 / 4542) MONSEREZ Walter (197 / 4542) NOYER Charles (210 / 4542) PARAZOLS Adrienne (199 / 4542) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (205 / 4542) RABIT Georgette (340 / 4542) RABUT René (205 / 4542) RULLIER Madeleine (210 / 4542) SEGUIN Olivier (344 / 4542) TOUPET Jacques (336 / 4542) TOURNIER Gérard (202 / 4542) VERNIERES André (332 / 4542)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Il est demandé de proposer la réfection des chassis des cages d'escaliers avant les peintures.

Résolution N° 19 : TRAVAUX ASCENSEURS BATIMENT G 9

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'ascenseur prévus par la réglementation avant le 3 Juillet 2008

- décide de confier ces travaux à l'entreprise OTIS selon le devis fourni avec la convocation et d'un montant de 3 229.40 €

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigibles les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	14	15	29
Tantièmes	4825	5175	10000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	14	0	0
Tantièmes	4825	0	0

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Ont voté pour: ANGOT Marcel (433 / 10000) ATHIEL René (257 / 10000) CHAFFORT Gérard (217 / 10000) CHAUMONT Alain (153 / 10000) GUY Roger (206 / 10000) HOSCHEID J.F. (364 / 10000) LARDIE Jeanine (179 / 10000) LATROYES Pascal (232 / 10000) LAURENT Odette (169 / 10000) PROTAT Gérard (496 / 10000) ROUILLE Andrée (559 / 10000) ROY Georges (684 / 10000) TORTORINI Jean (153 / 10000) WAGNER Carlo (723 / 10000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 19 : Résultat du vote à l'article 24

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	14	15	29
Tantièmes	4825	5175	10000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	14	0	0
Tantièmes	4825	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Ont voté pour: ANGOT Marcel (433 / 10000) ATHIEL René (257 / 10000) CHAFFORT Gérard (217 / 10000) CHAUMONT Alain (153 / 10000) GUY Roger (206 / 10000) HOSCHEID J.F. (364 / 10000) LARDIE Jeanine (179 / 10000) LATROYES Pascal (232 / 10000) LAURENT Odette (169 / 10000) PROTAT Gérard (496 / 10000) ROUILLE Andrée (559 / 10000) ROY Georges (684 / 10000) TORTORINI Jean (153 / 10000) WAGNER Carlo (723 / 10000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 20 : TRAVAUX ASCENSEURS BATIMENT G 10

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'ascenseur prévus par la réglementation avant le 3 Juillet 2008

- décide de confier ces travaux à l'entreprise OTIS selon le devis fourni avec la convocation et d'un montant de 2 538.25 €

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigibles les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	6	9	15
Tantièmes	4037	5963	10000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	6	0	0

Tantièmes 4037 0 0

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Ont voté pour: BEC Raymond (719 / 10000) FAESSER Jean Claude (490 / 10000) HUET Jean Claude (646 / 10000) JACQUES Guy (741 / 10000) PERROY Bernard (867 / 10000) RICHE Henri (574 / 10000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 20 : Résultat du vote à l'article 24

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	6	9	15
Tantièmes	4037	5963	10000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	6	0	0
Tantièmes	4037	0	0

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté pour: BEC Raymond (719 / 10000) FAESSER Jean Claude (490 / 10000) HUET Jean Claude (646 / 10000) JACQUES Guy (741 / 10000) PERROY Bernard (867 / 10000) RICHE Henri (574 / 10000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 21 : TRAVAUX ASCENSEURS BATIMENT G 11

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'ascenseur prévus par la réglementation avant le 3 Juillet 2008

- décide de confier ces travaux à l'entreprise OTIS selon le devis fourni avec la convocation et d'un montant de 2 538, 25 €

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigibles les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	10	5	15
Tantièmes	688	314	1002

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	10	0	0
Tantièmes	688	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Ont voté pour: BOUCHARD Daniel (76 / 1002) CALMET Gilbert (59 / 1002) CURTY Jean Philippe (68 / 1002) DUQUET Blandine (76 / 1002) FERRY Jean Pierre (98 / 1002) FOUQUEAU Jack (46 / 1002) GRESSER Liliane (88 / 1002) GRIPOIX Claude (46 / 1002) LOUX Robert (68 / 1002) MAUGRET Yves (63 / 1002)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant
N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 22 : TRAVAUX ASCENSEURS BATIMENT G 12

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'ascenseur prévus par la réglementation avant le 3 Juillet 2008

- décide de confier ces travaux à l'entreprise OTIS selon le devis fourni avec la convocation et d'un montant de 2 538,25 €

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigibles les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	8	4	12
Tantièmes	666	334	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	666	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ont voté pour: BONNEFOI Mauricette (61 / 1000) COUDRAY Georges (92 / 1000) DAUMAIL JEAN CLAUDE (118 / 1000) GUNZEL Udo (104 / 1000) MEYER Jean Claude (71 / 1000) SPEITEL Marlène (81 / 1000) TAURINYA Rémy (78 / 1000) TSCHAMBER Claude (61 / 1000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 23 : TRAVAUX ASCENSEURS BATIMENT G 13

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'ascenseur prévus par la réglementation avant le 3 Juillet 2008

- décide de confier ces travaux à l'entreprise OTIS selon le devis fourni avec la convocation et d'un montant de .2 538,25 €

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigibles les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	9	7	16
Tantièmes	679	321	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	0	0
Tantièmes	679	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ont voté pour: GARCIA Henri (61 / 1000) LAPAUW Frans (57 / 1000) LOSCHETTER Guy (92 / 1000) MASSOUTIER Jacky (92 / 1000) PANDELE - LE ROY Mireille (71 / 1000) POUPAUX Patrice (73 / 1000) RAMOS André (71 / 1000) THEVES Honoré (81 / 1000) WAGNER J.J. (81 / 1000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant
Se sont opposés à la décision: Néant
N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 24 : TRAVAUX ASCENSEURS BATIMENT G 14

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'ascenseur prévus par la réglementation avant le 3 Juillet 2008

- décide de confier ces travaux à l'entreprise OTIS selon le devis fourni avec la convocation et d'un montant de 4 257,64 €

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigibles les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	14	11	25
Tantièmes	565	435	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	14	0	0
Tantièmes	565	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Ont voté pour: BERTIN Robert (45 / 1000) BERTIN Robert (50 / 1000) CHENAL Claude (50 / 1000) CHENAL Eric (40 / 1000) COURTHALIAC René (35 / 1000) FIERET Bernard (30 / 1000) JOFFE Michèle (45 / 1000) LEBEL Roger (40 / 1000) LEFEBVRE DISNEUR Denise (35 / 1000) MARTY Bernard (35 / 1000) MERRA VANOLI Nicole (35 / 1000) PIERRU Jacques (45 / 1000) SENELLE Georges (30 / 1000) VIAROUGE Denise (50 / 1000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 25 : TRAVAUX ASCENSEURS BATIMENT G 15

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'ascenseur prévus par la réglementation avant le 3 Juillet 2008

- décide de confier ces travaux à l'entreprise OTIS selon le devis fourni avec la convocation et d'un montant de 2 538, 25 €

- décide que cette somme sera financée à raison de deux appels de fonds exigibles les 1er Septembre 2007 et 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	13	3	16
Tantièmes	796	204	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	13	0	0
Tantièmes	796	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Ont voté pour: BINTNER Alfred (62 / 1000) BLANCHARD Jean (55 / 1000) CORTES Gilbert (48 / 1000) FARENQ Jeanine (41 / 1000) NOYER Charles (62 / 1000) PARAZOLS Adrienne (41 / 1000) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (55 / 1000) RABIT Georgette (89 / 1000) RABUT René (55 / 1000) RULLIER Madeleine (62 / 1000) SEGUIN Olivier (102 / 1000) TOUPET Jacques (76 / 1000) TOURNIER Gérard (48 / 1000)

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 26 : MISE AUX NORMES TV POUR LA TNT

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux de mise aux normes du réseau TV pour la réception de la Télévision Numérique Terrestre,

- mandate le conseil syndical pour tenter de réduire le coût de l'installation en jumelant plusieurs bâtiments si possible et en obtenant d'autres devis.

- décide que cette somme sera financée à raison de un appel de fonds exigible le 1er Décembre 2007.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	78	57	135
Tantièmes	47863	32000	79863

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	78	0	0
Tantièmes	47863	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 27 : INSTALLATION DE PORTE ALU ET INTERPHONE AU G13

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,

- décide de faire remplacer les portes de l'entrée G13 par des portes en aluminium conformément au devis de M. BELZUNCE pour un prix de 4.288,05 euros

- décide de faire poser un INTERPHONE à l'entrée G13 conformément au devis de THYSSENKRUPP pour un prix de 3.587,62 euros

- Le conseil syndical pourra proposer d'autres devis et choisir d'autres prestataires si leurs propositions s'avèrent plus intéressantes à qualité égale

- décide que les travaux seront faits au premier semestre 2007

- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appel de fonds les 1er Décembre 2007 et 1er Mars 2008

- décide que la dépense sera répartie entre les propriétaires d'appartements selon leurs tantièmes

- décide que la porte d'entrée restera fermée en permanence comme décidé par le passé

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	9	7	16
Tantièmes	2232	1159	3391

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	6	3	0
Tantièmes	1457	775	0

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Ont voté pour: LAPAUW Frans (199 / 3391) LOSCHETTER Guy (260 / 3391) MASSOUTIER Jacky (277 / 3391) POUPAUX Patrice (204 / 3391) RAMOS André (262 / 3391) WAGNER J.J. (255 / 3391)

Ont voté contre : GARCIA Henri (260 / 3391) PANDELE - LE ROY Mireille (250 / 3391) THEVES Honoré (265 / 3391)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 27 : Résultat du vote à l'article 24

VOTE DE LA MEME RESOLUTION QUE CI-DESSUS.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	9	7	16
Tantièmes	2232	1159	3391

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	6	3	0
Tantièmes	1457	775	0

la résolution est **ACCEPTEE**

Ont voté pour: LAPAUW Frans (199 / 3391) LOSCHETTER Guy (260 / 3391) MASSOUTIER Jacky (277 / 3391) POUPAUX Patrice (204 / 3391) RAMOS André (262 / 3391) WAGNER J.J. (255 / 3391)

Ont voté contre : GARCIA Henri (260 / 3391) PANDELE - LE ROY Mireille (250 / 3391) THEVES Honoré (265 / 3391)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: GARCIA Henri (260 / 3391) PANDELE - LE ROY Mireille (250 / 3391) THEVES Honoré (265 / 3391)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 28 : INSTALLATION D'UN DIGICODE ENTREE G15

- L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,
- décide de faire poser un digicode électronique à la porte du hall d'entrée G15 moyennant le devis de THYSSENKRUPP pour un prix de 1.094,31 euros
 - décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2007
 - décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 1 appel de fonds le 1er Décembre 2007
 - décide que la dépense sera répartie entre les propriétaires d'appartements en fonction de leurs tantièmes
 - décide que la porte sera fermée en permanence comme décidé par le passé

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	16	3	19
Tantièmes	3793	749	4542

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	7	0
Tantièmes	1961	1832	0

la résolution est **SANS DECISION POSSIBLE**

Ont voté pour: BINTNER Alfred (210 / 4542) BLANCHARD Jean (205 / 4542) CHABERT Jacques (197 / 4542) CORTES Gilbert (202 / 4542) MONSEREZ Walter (197 / 4542) NOYER Charles (210 / 4542) PARAZOLS Adrienne (199 / 4542) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (205 / 4542) TOUPET Jacques (336 / 4542)

Ont voté contre : FARENQ Jeanine (199 / 4542) RABIT Georgette (340 / 4542) RABUT René (205 / 4542) RULLIER Madeleine (210 / 4542) SEGUIN Olivier (344 / 4542) TOURNIER Gérard (202 / 4542) VERNIERES André (332 / 4542)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 28 : Résultat du vote à l'article 24

VOTE DE LA MEME RESOLUTION QUE CI-DESSUS.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	16	3	19
Tantièmes	3793	749	4542

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	7	0
Tantièmes	1961	1832	0

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté pour: BINTNER Alfred (210 / 4542) BLANCHARD Jean (205 / 4542) CHABERT Jacques (197 / 4542) CORTES Gilbert (202 / 4542) MONSEREZ Walter (197 / 4542) NOYER Charles (210 / 4542) PARAZOLS Adrienne (199 / 4542) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (205 / 4542) TOUPET Jacques (336 / 4542)

Ont voté contre : FARENQ Jeanine (199 / 4542) RABIT Georgette (340 / 4542) RABUT René (205 / 4542) RULLIER Madeleine (210 / 4542) SEGUIN Olivier (344 / 4542) TOURNIER Gérard (202 / 4542) VERNIERES André (332 / 4542)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: FARENQ Jeanine (199 / 4542) RABIT Georgette (340 / 4542) RABUT René (205 / 4542) RULLIER Madeleine (210 / 4542) SEGUIN Olivier (344 / 4542) TOURNIER Gérard (202 / 4542) VERNIERES André (332 / 4542)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 29 : OUVERTURE DES GRILLES DE DESENFUMAGE G11-12-13

L'assemblée des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie au Barcarès le 30 Juillet 2007, après avoir entendu le syndic et les membres présents du conseil syndical, décide de faire ouvrir les grilles de ventilation obstruées des couloirs et cages d'escaliers des bâtiments G11, G12 et G13, qui constituent le système de désenfumage en cas d'incendie. Elle demande au syndic d'étudier, en rapport avec Socotec, la possibilité de réduire les nuisances dues à ces ventilations et d'en faire part à l'assemblée.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 30 : LOCAL N° 250 (G13) - TRANSFORMATION EN HABITATION

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,

- autorise le changement d'affectation du lot 250, actuellement à usage de commerce, en usage d'habitation.
- autorise le remplacement des menuiseries extérieures en bois par des menuiseries en aluminium de teinte naturelle
- autorise les travaux d'aménagement intérieur sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte aux parties communes
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Préalablement au vote suivant, il a été donné lecture d'une lettre de M. Massoutier du G13.

Résolution N° 31 : LOCAL N° 250 (G13) - FERMETURE COURSIVE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,

- concède au propriétaire du lot 250 la jouissance exclusive de la coursive contigüe au local sur les façades Sud et Ouest (selon plan joint)
- autorise la fermeture de ladite coursive par des jardinières en béton ou un muret de 0,70m de hauteur en périphérie de cette coursive.
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	11	70	0
Tantièmes	6923	44511	0

la résolution est **REFUSEE**

Ont voté pour: BERTIN Robert (493 / 85488) BERTIN Robert (498 / 85488) BOUCHARD Daniel (638 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUNZEL Udo (782 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) JACQUES Guy (615 / 85488) LATROYES Pascal (400 / 85488) LOSCHETTER Guy (785 / 85488) PERROY Bernard (710 / 85488) RABUT René (635 / 85488)

Ont voté contre : ANGOT Marcel (875 / 85488) ATHIEL René (415 / 85488) BEC Raymond (578 / 85488) BINTNER Alfred (548 / 85488) BLANCHARD Jean (535 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488)

CALMET Gilbert (756 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) CHAUMONT Alain (385 / 85488) CHENAL Claude (518 / 85488) CHENAL Eric (485 / 85488) CORTES Gilbert (530 / 85488) COUDRAY Georges (763 / 85488) COURTHALIAIC René (511 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DAUMAIL JEAN CLAUDE (771 / 85488) DESBOUVRIES Jacques (525 / 85488) DUQUET Blandine (638 / 85488) FAESSER Jean Claude (595 / 85488) FARENQ Jeanine (522 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) FIERET Bernard (485 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) GARCIA Henri (763 / 85488) GRIPOIX Claude (610 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HOSCHEID J.F. (562 / 85488) JOFFE Michèle (532 / 85488) LAPAUW Frans (607 / 85488) LARDIE Jeanine (388 / 85488) LAURENT Odette (430 / 85488) LEBEL Roger (501 / 85488) LEFEBVRE DISNEUR Denise (493 / 85488) LES ROUQUETTES (SCI) (984 / 85488) LOUX Robert (652 / 85488) MARTY Bernard (497 / 85488) MASSOUTIER Jacky (815 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) MEYER Jean Claude (616 / 85488) MONSEREZ Walter (618 / 85488) NADIM Bernard (60 / 85488) NOYER Charles (548 / 85488) PANDELE - LE ROY Mireille (736 / 85488) PARAZOLS Adrienne (522 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) PIERRU Jacques (512 / 85488) POUPAUX Patrice (602 / 85488) PROTAT Gérard (908 / 85488) RABIT Georgette (902 / 85488) RAMOS André (771 / 85488) RICHE Henri (680 / 85488) ROIS DE MAJORQUE (SCI) (975 / 85488) ROUILLE Andrée (913 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) RULLIER Madeleine (548 / 85488) SEGUIN Olivier (913 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SPEITEL Marlène (602 / 85488) TAURINYA Rémy (756 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) TORTORINI Jean (385 / 85488) TOUPET Jacques (892 / 85488) TOURNIER Gérard (530 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488) VIAROUGE Denise (540 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488) WAGNER J.J. (750 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 32 : LOCAL N°2 (G10) - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,
 - autorise le remplacement des menuiseries extérieures en bois par des menuiseries en aluminium de teinte naturelle
 - autorise les travaux d'aménagement intérieur sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte aux parties communes
 - les travaux doivent être être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
 - les travaux doivent être être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
 - les travaux doivent être être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.
 Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
 Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 33 : POSE DE GARDE-CORPS APPT 125 BAT G15

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,
 Autorise la pose d'une lisse en aluminium anodisé de teinte naturelle sur le garde-corps du balcon de l'appartement 125 (G 15) sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants

- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
 - les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
 - les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.
- Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 34 : AUTORISATION DE FERMETURE DE BALCON APPARTEMENT 255 BATIMENT G12

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, Autorise la fermeture du balcon de l'appartement 255 (G 12) par des baies coulissantes en aluminium sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.

Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 35 : AUTORISATION DE FERMETURE DE BALCON APPARTEMENT 49 BATIMENT G9

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, Autorise la fermeture du balcon de l'appartement 49 (G 9) par des baies coulissantes en aluminium sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.

Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 36 : AUTOMATISATION BARRIÈRE PISCINE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,
 - décide de faire remplacer la barrière manuelle d'accès arrière par une barrière automatique à clavier codé
 - décide que les travaux seront faits par l'entreprise THYSSENKRUPP au prix TTC de 5.657,43 euros
 - décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2008
 - décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 1 appel de fonds le 1er Décembre 2007

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	1	80	0
Tantièmes	590	50844	0

la résolution est REFUSÉE

Ont voté pour: TSCHAMBER Claude (590 / 85488)

Ont voté contre : TOUS LES AUTRES COPROPRIÉTAIRES

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: TSCHAMBER Claude (590 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 37 : AUTORISATION ACCES PARKING

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007,
 - vu la demande de la copropriété Port Saint-Ange 1-2 d'accéder au parking de Port Saint-Ange III,
 - décide d'autoriser l'accès au parking par les copropriétaires de Port Saint Ange 1-2, bâtiment G8 sous certaines conditions à définir

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	1	80	0
Tantièmes	635	50799	0

la résolution est REFUSÉE

Ont voté pour: RABUT René (635 / 85488)
Ont voté contre : TOUS LES AUTRES COPROPRIETAIRES
Se sont abstenus : Néant
Se sont opposés à la décision: RABUT René (635 / 85488)
N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 38 : CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, réunie à Barcarès le 30 Juillet 2007, décide que la prochaine assemblée générale aura lieu le LUNDI 4 AOUT 2008 à 9 heures à la salle Cocteau Marais du Centre Culturel.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	81	69	150
Tantièmes	51434	34054	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	81	0	0
Tantièmes	51434	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Il a été demandé au syndic de vérifier la compétence éventuelle du juge de proximité en matière de recouvrement de créances.

A l'issue des votes et débats, le Président de séance a clôturé l'assemblée à 12 heures 45 et il a invité les membres du bureau de l'assemblée à signer le présent procès verbal.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur BERTIN Robert

LE SECRETAIRE

Mr CASTEL Etienne

LES ASSESSEURS

Mr HUET Jean Claude

LOI DU 10 JUILLET 1965 ARTICLE 42 ALINEA 2 MODIFIEE

«Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale».